

# Les précautions à prendre lors des visites par les résidents

Lors d'une visite dans le cadre d'une vente ou d'une location, une série de mesures de précaution sont prises. Ceci en accord avec le "Protocole sectoriel pour les visites de biens dans le secteur immobilier", qui vise à garantir la sécurité dans le cadre de la lutte contre le virus COVID-19.

En tant que résident, nous avons également besoin de votre coopération. C'est pourquoi nous aimerions vous informer de quelques lignes directrices à respecter strictement :

- ▶ Aucune main ne sera serrée.
- ▶ Les présentes règles doivent être appliquées pendant toute la durée de la visite. Assurez-vous que la distanciation sociale soit appliquée à tout moment.
- ▶ Annulez le rendez-vous avec l'agent ou le professionnel de l'immobilier si vous ou un de vos contacts rapprochés présentez des symptômes de maladie ou si vous avez été en contact avec une personne présentant des symptômes de maladie, ou si vous êtes soumis à des obligations de quarantaine.
- ▶ Vous avez eu un contact à risque, êtes dans l'attente du résultat de votre test ou avez été testé positif ? Signalez-le sans délai au coordinateur « coronavirus » de l'agence immobilière, dont les coordonnées se trouvent ici : \_\_\_\_\_
- ▶ Suivez toujours les instructions de l'agent immobilier.
- ▶ Assurez une aération adéquate après chaque visite.
- ▶ Avant la visite, l'agent immobilier passera une nouvelle fois en revue avec vous les règles dans lesquelles la visite peut avoir lieu.
- ▶ Vous souhaitez relire calmement les présentes mesures et d'autres mesures ? Consultez la vidéo d'information pratique mise à disposition par l'IPI (<https://www.youtube.com/watch?v=x2aeL7vzs0>).